

# En chantier(s)

Quels seront les principaux dossiers à suivre au cours de cette année scolaire 2014-2015 ? Petit tour d'horizon avec les Secrétaires généraux des Fédérations de l'Enseignement fondamental, secondaire, supérieur, de promotion sociale et des Centres PMS libres.

## ENSEIGNEMENT FONDAMENTAL GODEFROID CARTUYVELS

■ les programmes de français et maths sont dans les écoles. Il est nécessaire de permettre aux équipes éducatives de se les approprier. Dans cette optique, et afin de mieux répartir la charge de travail, la sortie du programme d'éveil est, quant à elle, différée d'un an ;

■ fin octobre paraîtra un fascicule de mathématiques conçu avec les responsables du secteur maths du 1<sup>er</sup> degré du secondaire. Il s'agit d'un outil sur le continuum qui reprend, de la 1<sup>re</sup> maternelle à la fin du 1<sup>er</sup> cycle du secondaire, la progression de tous les attendus, ainsi que des savoirs et savoir-faire qui s'y rapportent ;

■ le service de Productions pédagogiques de la FédEFoC travaille, avec les services Informatique et Communication du SeGEC, à la relance du site « La Salle des Profs », avec deux préoccupations principales : une forme attractive et efficace, et un contenu proposant une série de situations d'apprentissage et d'outils au bénéfice des instituteurs(-trices) en lien avec les nouveaux programmes ;

■ les chantiers habituels de production d'épreuves interdiocésaines se poursuivent ;

■ la sortie du programme de français nous a amenés à exploiter de manière prioritaire les deux jours de formation obligatoires (micro) sur son appropriation. À cet effet, de nombreuses formations seront assurées par des formateurs FoCEF. Le service de Productions pédagogiques et les conseillers pédagogiques mettront également leur expertise à disposition des écoles au service de ce travail d'appropriation ;

■ nous intensifions les collaborations

avec les Hautes Écoles en matière de formation continuée, notamment en menant ensemble une réflexion sur la formation des maîtres de stage. ■ **MNL**

## ENSEIGNEMENT SECONDAIRE ÉRIC DAUBIE

■ en ce début de législature, on sera particulièrement attentifs à un certain nombre de dossiers annoncés dans la Déclaration de politique communautaire (DPC). Parmi eux, une prolongation éventuelle du tronc commun, qui bouscule les perspectives mises en place dans le cadre de l'adaptation du décret sur le 1<sup>er</sup> degré. Et les épreuves externes en fin d'humanités, qui posent beaucoup de questions ;

■ la mise en œuvre des nouveaux programmes de la formation commune dans l'enseignement qualifiant est prévue pour septembre 2015, en 3<sup>e</sup> et 5<sup>e</sup> années. Il faut donc mettre sur pied des séances d'information, des temps de formation, des propositions d'accompagnement et des outils complémentaires pour les enseignants. Il faut aussi adapter les grilles horaires des options de base groupées ;

■ le qualifiant nous occupera aussi en matière d'offre d'enseignement. Pour la fin janvier, il s'agira d'élaborer, en concertation avec les autres réseaux, pour chaque bassin d'enseignement, un plan de redéploiement de l'offre ;

■ la réforme des titres et fonctions, attendue pour septembre 2016, suppose que l'on réfléchisse à sa mise en œuvre. Cette réforme devrait permettre à ceux qui sont intéressés par une carrière dans l'enseignement de mieux comprendre quels cours ils peuvent donner, et dans quelles conditions ;

■ le gouvernement s'est engagé à réfléchir à une éventuelle organisation

d'un enseignement spécialisé de type 8 (enfants avec difficultés d'apprentissage) dans le secondaire : orientation intéressante, selon la FESec ;

■ les référentiels des langues modernes sont en chantier pour le 1<sup>er</sup> degré, l'enseignement de transition et l'enseignement qualifiant. Il est utile de proposer des cours de langues dans toutes les formes d'enseignement, mais la façon dont on les enseigne doit se diversifier ;

■ enfin, la DPC annonce une valorisation de l'enseignement en alternance. Un texte prévoit un contrat commun pour tous les opérateurs de l'alternance, notamment l'IFAPME et l'enseignement. Cet enseignement doit aussi être reconnu dans son volet de formation générale et citoyenne. ■ **BG**

## ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR VINCIANE DE KEYSER

■ la réforme de l'enseignement supérieur est entrée en application, et l'ARES (Académie de recherche et d'enseignement supérieur) a été mise en place. Il faudra être attentif à ce que l'application du décret soit conforme aux accords convenus par les négociateurs. Attention aussi à l'inertie engendrée par cette nouvelle structure faitière, une éventuelle lourdeur de celle-ci, qui pourrait constituer un frein à la proactivité de nos institutions (Hautes Écoles et Écoles supérieures des arts), les empêcher d'aller de l'avant ou de faire des propositions concrètes d'évolutions dans leur secteur ;

■ la mise en œuvre de la nouvelle organisation des études n'est pas une mince affaire : les questions sont nombreuses et se posent quotidiennement. Nos établissements ont



besoin d'être soutenus, doivent pouvoir obtenir des réponses et exercer leurs missions avec sérénité, qualité et efficacité ;

■ il y a, bien sûr, la question du financement de l'enseignement supérieur. Le gouvernement de la FWB en fait d'ailleurs sa priorité dans la DPC. Les missions allouées aux établissements nécessitent en effet des moyens complémentaires mais, nous le savons, le contexte budgétaire ne s'y prête pas nécessairement. Chaque type d'enseignement supérieur profite aujourd'hui d'une forme de financement différente ; un financement plus harmonisé serait plus adéquat, pour permettre une certaine équité entre les institutions. Dans cette hypothèse, il faut réfléchir à tête reposée aux paramètres qui entreront en ligne de compte pour cette réforme. En tout cas, nous ne pourrions accepter que nos institutions soient finalement moins bien financées qu'aujourd'hui !

■ enfin, notons également la question de la recherche, aussi bien pour les Hautes Écoles que pour les ESA, le dossier relatif à la formation initiale, ainsi que la question des nouveaux masters et de leur traitement. ■ **BG**

## ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE

### NELLY MINGELS<sup>1</sup>

■ fil rouge cette année : l'encadrement de nos étudiants. Nous travaillons à la lutte contre le décrochage et veillons à ce que l'adulte puisse concrétiser son projet pour aboutir à la certification. Nous mettrons donc l'accent sur l'accompagnement de ces adultes en formation. La thématique a été abordée lors d'un atelier de l'Université d'été et lors de la

séance académique de rentrée. Elle le sera encore au cours d'un séminaire de deux jours avec les directeurs d'établissement et leurs collaborateurs ;

■ dans l'enseignement secondaire :

- nous retravaillons nos dossiers pédagogiques à la lumière des travaux du Service francophone des métiers et des qualifications (SFMQ), qui identifie des métiers et des compétences pour exercer ces métiers, et qui définit des acquis d'apprentissage ;

- nous sommes attentifs à la spécificité de l'enseignement de promotion sociale par rapport aux autres opérateurs de formation d'adultes, puisque demain nous travaillerons tous avec des référentiels communs ;

- nous veillerons à inscrire notre offre de formation dans les bassins de vie. Elle doit donc tenir compte des besoins identifiés sur un territoire, mais aussi de l'offre qui existe chez les autres opérateurs, dans l'enseignement qualifiant de niveau secondaire, etc. ;

■ au niveau de l'enseignement supérieur, le défi à relever est celui de l'inscription de notre enseignement dans le nouveau paysage de l'enseignement supérieur. À nouveau, c'est la question de la spécificité de l'enseignement de promotion sociale qui est posée : son positionnement par rapport aux autres opérateurs de formation et sa place en formation continuée par rapport aux Hautes Écoles et aux universités. ■ **CVW**

1. Secrétaire générale *ad interim*

## CENTRES PMS SOPHIE DE KUYSSCHE

■ la FCPL continue à assurer divers services au bénéfice des centres PMS :

- juridique ;

- de formation continuée des agents : depuis le 1/9, on est passés de 6 à 13 jours de formation, dont 3 obligatoires, sans augmentation de budget. Le Conseil pour l'organisation des formations, constitué de directeurs de centres et d'agents PMS, prépare chaque année le programme de formation pour l'année scolaire suivante, en cohérence avec les besoins du terrain. Le nombre d'inscriptions est en augmentation, mais les limitations budgétaires ne permettront pas de donner suite aux souhaits de chaque agent ;

- d'information sur l'actualité politique et pédagogique ;

- d'organisation d'une série de groupes de travail pour une réflexion commune et la production d'outils (rôle de l'agent PMS au fondamental, au secondaire, processus d'intégration, questions d'éthique, etc.) ;

■ nous sommes face à plusieurs nouveautés décrets. Depuis le 1<sup>er</sup> septembre, le texte relatif aux missions des CPMS et datant de 2006 a été modifié. Il précise notamment le rôle des CPMS, à l'interface entre école, familles et élèves d'un côté, environnement scolaire et intervenants extérieurs de l'autre, avec obligation d'assurer un lien entre les différentes ressources utiles à l'enfant. C'est une évolution en phase avec les évolutions sociétales, et nous poursuivons la réflexion sur les applications concrètes de cette mesure. Sont sortis aussi deux décrets, l'un sectoriel, l'autre intersectoriel, relatifs à des dispositifs favorisant le bien-être à l'école (accrochage scolaire, prévention de la violence, accompagnement des démarches d'orientation, etc.). Ils organisent également le rôle des différents acteurs en la matière. ■ **MNL**